

RC059 INFRASTRUCTURES POUR CARBURANTS ALTERNATIFS (POINTS DE RECHARGE OU DE RAVITAILLEMENT)

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	3.2	Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
MESURE(S)	13	Mobilité locale et régionale durable
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition	
UTILISÉ DANS FTJ	NON	
INDICATEUR CE	OUI	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	INFRASTRUCTURES POUR CARBURANTS ALTERNATIFS (points de recharge ou de ravitaillement)
UNITÉ DE MESURE	Nombre de points de recharge ou de ravitaillement
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	S.O.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	S.O.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	S.O.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

Nombre de points de ravitaillement/recharge (nouveaux ou modernisés) pour les véhicules propres financés par les projets soutenus.

Un point de recharge désigne une interface capable de recharger un véhicule électrique à la fois ou d'échanger une batterie d'un véhicule électrique à la fois.

Un point de ravitaillement fait référence à une installation de ravitaillement pour la fourniture de carburant alternatif via une

	installation fixe ou mobile. Par <u>carburant alternatif</u>, on entend les carburants ou les sources d'énergie qui servent, au moins en partie, de substitut aux sources de pétrole fossile dans l'approvisionnement énergétique et qui ont le potentiel de contribuer à sa décarbonisation et d'améliorer les performances environnementales du secteur des transports (voir Directive 2014/94 en références).
MÉTHODE DE CALCUL	<u>Objectif 2024</u> : estimation du nombre de points de ravitaillement ou de recharge nouveaux ou modernisés pour les véhicules propres au 31/12/2024.
	<u>Objectif 2029</u> : estimation du nombre de points de ravitaillement ou de recharge nouveaux ou modernisés pour les véhicules propres au 31/12/2029.
	<u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné</u> : comptabilisation du nombre de points de ravitaillement ou de recharge nouveaux ou modernisés pour les véhicules propres à la date de rapportage.
	<u>Points d'attention</u> : • La valeur de l'objectif 2029 cumule la valeur de l'objectif 2024 et les prévisions de réalisation entre 2024 et 2029. • La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois le projet finalisé. • La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la valeur de ce qui a été réalisé depuis la finalisation du projet jusqu'à la date de rapportage.
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Semestrielle